

# News



## La Commune de Florenville en soutien à ses habitants et à son secteur touristique et commercial !

La crise du coronavirus a fortement impacté la vie économique de notre belle commune, qui repose notamment sur deux des secteurs les plus touchés : à savoir le commerce et le tourisme.

Plutôt que de prendre des mesures symboliques dans la précipitation qui, finalement, se révéleraient peu efficaces, le collège communal a préféré prendre son temps. En total partenariat avec notre Agence de Développement Local, un plan de relance ambitieux, où se complètent à la fois des mesures financières et des mesures d'accompagnement a donc été élaboré.

Ce plan passe par la non perception de certaines taxes s'appliquant à ces secteurs-clef, par la relance de la consommation locale et par des mesures d'accompagnement pour une relance de la fréquentation touristique et commerciale.

## Les Mesures du plan de relance

### Taxes

### Chèque commerce

### Horeca

### Stratégie de relance

#### Taxes Hébergements touristiques

Deux taxes communales relatives aux hébergements touristiques, taxe de séjour et taxe sur les terrains de camping ne seront pas enrôlées en 2020. Il s'agit de permettre aux hébergeurs d'amortir le manque à gagner lié à la fois aux obligations de fermeture des établissements pendant le confinement mais également aux nécessaires mesures sanitaires qui doivent être adoptées à la reprise de l'activité

jusqu'à la normalisation de la situation épidémiologique.

**Ces deux taxes représentent ensemble un montant de 54.000 €**



© Guy Ackaert

#### Horeca

L'horeca est sans nul doute le secteur le plus touché, la redevance pour l'occupation du domaine publique

(taxe "terrasses") ne sera pas non plus enrôlée en 2020 par la commune, ce qui représente **un montant de 5000 €**

**En tout, ces mesures financières de soutien représentent une redistribution de 121.500 € vers les citoyens et vers les secteurs du tourisme et du commerce.**

#### Chèques commerce

L'attribution de la prime de fréquentation du parc à conteneurs sera simplifiée et anticipée, et sera - dès 2020 - versée sous forme de chèques commerce à destination du commerce local.

**Chaque foyer** - en ordre de paiement de la taxe immondicie - et sans nécessité de rendre sa carte de fréquentation du parc à conteneur (au vu des périodes de fermeture et des conditions de réouverture en lien avec la crise sanitaire), recevra avant la Toussaint un chèque commerce de 25 euros !

Le règlement taxe sera amendé en conséquence et les modalités vous seront communiquées ultérieurement. La durée de validité des chèques commerce sera limitée dans le temps entre le 1er novembre et le 31 décembre 2020. Soit un **montant de 62.500€.**

#### Stratégie de relance

Parallèlement à ces mesures financières, une stratégie de relance de l'attractivité de notre territoire va être menée, via une collaboration étroite entre la Ville de Florenville, l'ADL et l'Association des Commerçants et Artisans de Florenville.

Elle a pour objectif d'aider à réamorcer le retour des visiteurs à Florenville et en particulier de nos amis français. Des actions de communication et des opérations commerciales spécifiques seront menées (semaine franco-belge du 7 au 14 juillet, etc.), via le budget de l'ADL.



© idelux

Le tout nouveau bâtiment du Pôle Enfance situé à Florenville

## accueillera du 27 juillet au 31 juillet et du 2 août au 6 août ses premières plaines de vacances communales !

### Environnement



### Obligation d'entretien des trottoirs et des accotements.

Selon l'article 56 du Règlement de police – Zone de police de Gaume :  
« Les riverains doivent maintenir le trottoir ainsi que les accotements bordant leur immeuble bâti ou non, en parfait état de conservation et de propreté et de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la commodité de passage des usagers. »

Depuis le 1er janvier 2020, les particuliers ne peuvent plus utiliser d'herbicides de synthèse (produits chimiques) pour désherber leur propriété (trottoir, allée de garage, parking, terrasse, gazon, parterres,...).

**Les herbicides** : substance active ou une préparation phytosanitaire ayant la propriété de tuer les végétaux.

Vous trouverez ce règlement sur le site web de la commune

[www.florenville.be](http://www.florenville.be)

Pour cette première année, elles seront destinées exclusivement aux jeunes enfants âgés de 2,5 à 6 ans. Dans le futur, celles-ci s'ouvriront à d'autres tranches d'âges et à d'autres périodes.

La plaine de vacances est le terrain d'innombrables découvertes, expérimentations et apprentissages pour l'enfant ! Chaque jour, des activités ludiques et adaptées aux besoins et au rythme de l'enfant seront proposées. Les enfants sont les acteurs principaux du lieu d'accueil, ils évoluent dans un lieu sécurisé et aménagé, où ils peuvent s'épanouir pleinement, s'exprimer, dans un cadre posé par les accueillantes/animatrices.

Pour toute information relative aux plaines de cet été ou aux futures plaines, vous pouvez contacter Monsieur Axel Morette, 0470/28.22.67 - [axel.morette@florenville.be](mailto:axel.morette@florenville.be)

### Enquêtes Publiques

### Décisions du collège communal.

Dans le cadre des enquêtes publiques auxquelles le collège communal a été soumis ces dernières semaines, nous vous informons que ce dernier a remis un **avis négatif** sur deux thématiques en lien avec la préservation de son environnement.

- Le premier porte sur l'enquête publique de l'ONDRAF relative à l'enfouissement potentiel de déchets nucléaires sur le territoire de la Commune.
- Le deuxième porte sur le projet d'implantations d'éoliennes à Muno.



© Yves Bauduin